

## Compte rendu de séance

### Séance du 15 Janvier 2013

L' an 2013 et le 15 Janvier à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de  
TRIFFAULT Jean-Paul Maire

**Présents :** M. TRIFFAULT Jean-Paul, Maire, Mmes : BEAUDHUY Nicole, BELLAT Nathalie, BEURIENNE Chantal, PLARD Carole, MM : FILLON Michel, JOLY Hervé, LEFEVRE Jean-François, MARTIN Nicolas

Absent(s) : MM : BARANGER Olivier, LANGLAIS Anthony, RIVIERRE Jérôme, VAN BELLE Jacques

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 10/01/2013

**Date d'affichage** : 10/01/2013

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 18/01/2013

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BEURIENNE Chantal

#### **Objet(s) des délibérations**

### **SOMMAIRE**

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROMESSE DE VENTE AVEC LOTIR CENTRE - 2013-01  
DEMANDE DE SUBVENTION - DETR. - 2013-02  
MODELISATION DU RESEAU D EAU - 2013-03  
POMPE MOUILLE SAVATE - 2013-04  
LOCATION HEBDOMADAIRE DE SALLE A UNE ASSOCIATION EXTERIEURE - 2013-05

Constatant le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal à 19h30.

Madame Chantal BEURIENNE est nommée secrétaire de séance.

### **1) Promesse de vente avec Lotir Centre**

réf : 2013-01 - A la majorité (pour : 7 / contre : 0 / abstentions : 1)

Afin de pouvoir signer une promesse de vente avec Lotir Centre, Maître Douvin, en charge du dossier demande une délibération du CM donnant pouvoir à Monsieur le Maire, au nom de la commune pour la signer. Cette promesse de vente est de 18 mois, délai fixé par Maître Douvin, correspondant au délai d'instruction et au montage du dossier.

Monsieur Fillon demande quelles sont les conditions de cette promesse de vente, notamment si la station d'épuration ne peut voir le jour financièrement, qu'advient-il de ce lotissement et quelles seront les conséquences financières de la promesse de vente pour la commune ?

Monsieur le Maire informe que Monsieur Pichon sera chargé de la validation du permis de construire du lotissement, et qu'il ne le validera que lorsque les ordres de services de la station d'épuration seront signés, d'une part. Madame Beurienne rajoute d'autre part, que si le projet de la station d'épuration est ajourné, ce sera pour motif financier et que cet argument est recevable pour annuler une promesse de vente.

Enfin, une promesse de vente engage moins la commune qu'un compromis de vente.

Monsieur Lefèvre s'étonne, car lors de la réunion de présentation de Lotir Centre, l'aménageur avait parlé de débiter les travaux à l'été 2013, alors que le dossier de la station d'épuration n'en serait qu'aux prémices.

Monsieur Joly souligne que le dossier de la station d'épuration sera validé dans environ 1 an, donc le lotissement ne pourrait voir le jour qu'à partir de 2014.

Monsieur Triffault profite de ce point de conseil pour informer l'assemblée qu'il faudra rajouter dans le projet de Lotir Centre, l'installation de ralentisseurs sur la rue de l'enfer.

Le conseil Municipal, à la majorité, une abstention, Monsieur Jean-François Lefèvre, après en avoir délibéré,

- donne à Monsieur Jean-Paul TRIFFAULT agissant en sa qualité de Maire de la Commune de SAINT LYE LA FORET, tous pouvoirs à l'effet de consentir pour le compte de la commune, toute promesse de vente au profit de la société LOTIR CENTRE, aux conditions habituelles en pareille matière suivant acte à recevoir par Maître Olivier DOUVIN, notaire à NEUVILLE AUX BOIS.

## **2) Demande de subvention pour la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux ex DGF**

réf : 2013-02 - A l'unanimité (pour : 8 / contre : 0 / abstentions : 0)

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention en DETR. Le dossier de demande doit être déposé au 15 janvier 2013 au plus tard. Le dossier est prêt, il reste l'accord du CM par délibération.

Cette demande concernant la station d'épuration ne rentre pas dans les priorités fixées par les textes, toutefois, si elle était accordée, elle s'élèverait à 150 000 €. La commune a obtenu pour la dernière fois cette aide pour la 3<sup>ème</sup> classe de maternelle.

Le texte de la délibération doit préciser l'adoption de l'opération c'est-à-dire la construction de la station d'épuration et les modalités de financement, datée du jour (15/01/2013 – date butoir pour le dépôt du dossier + date de contrôle de légalité du lendemain ou surlendemain). Sans accord du CM, la demande de subvention est caduque

Madame Beurienne présente le plan de financement de cette opération

Coût Total : **1 270 000 € HT**

DETR 15% plafonnée à : **150 000 €**

Subvention Conseil Général 30% : **381 000 €**

Subvention Agence de l'Eau 35% : **444 500 €**

Emprunt : **214 500 €**

Autofinancement communal : **80 000 €**

Monsieur Joly s'inquiète de savoir si l'obtention de la DETR pour la station d'épuration ne pénalisera pas un futur projet de cantine scolaire.

Madame Beurienne suppose que la demande sera refusée, car non prioritaire, et souligne aussi que les dossiers dématérialisés seront traités en priorité par la Préfecture, ce qui n'est pas le cas du dossier présenté par la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est actuellement en mesure d'assumer les frais d'étude de la station en autofinancement. Il propose aussi aux membres du conseil municipal de lancer les DCE des entreprises dès à présent pour avoir une estimation beaucoup plus précise du coût total des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- valider le projet de la station d'épuration
- adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Arrivée de Madame Plard Carole à 20h00

### **3) La modélisation des réseaux**

réf : 2013-03 - A la majorité (pour : 8 / contre : 0 / abstentions : 1)

Monsieur Triffault rappelle que pour améliorer le problème récurrent de l'eau jaune, Monsieur Joly a proposé d'installer des purges sur les points bas et des ventouses sur les points hauts. Plusieurs entreprises ont été rencontrées, elles sont d'accord avec l'interprétation.

Pour la défense incendie, les débits, pressions, matériaux, diamètres et autre paramètres doivent être pris en considération.

Vu les nouvelles dispositions pour les demandes de travaux (DT) ou les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), il sera nécessaire d'apporter un maximum de renseignements sur les réseaux.

Monsieur le Maire propose donc de commencer par l'eau potable avec la mise en place d'un système géographique.

Trois devis sont parvenus en Mairie, dont deux ont été joints à la préparation de la séance (Lyonnaise des eaux = 3 838 € HT + prestation de service de mise à jour / SAUR = 2 859 € HT). Le troisième reçu dans la journée par mail en provenance d'IRH Ingénieur Conseil est très complet, il propose à la fois le SIG, mais aussi le diagnostic complet des réseaux pour un montant de 17 160 € HT.

Monsieur Lefèvre propose alors, en plus de faire informatiser les réseaux de prendre la prestation complète d'IRH qui permettra d'établir le diagnostic précis de l'état des réseaux et servira de support à long terme pour entreprendre les travaux au fur et à mesure des possibilités financières, le problème prioritaire à résoudre étant l'eau jaune.

Après un court débat entre les conseillers concernant le bien fondé de l'étude proposée par IRH, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, sur le principe de la mise en place d'un SIG sur la commune, le conseil municipal à l'unanimité, valide cette proposition.

Suite à la consultation lancée par la commune et dans un souci de vision à long terme sur la réfection du réseau d'eau potable, le conseil municipal à la majorité une abstention, Monsieur Fillon, retient le devis proposé par IRH Ingénieur Conseil.

### **4) Pompe Mouille Savate**

réf : 2013-04 - A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstentions : 0)

Monsieur le Maire informe que depuis plus d'un mois, il y a des problèmes d'isolement sur une pompe à Mouille Savate, c'est pourquoi la verrine rouge était allumée.

Actuellement, le poste ne fonctionne que sur une pompe neuve, l'autre faisant disjoncter l'ensemble du poste.

Une pompe avait été changée en 2009 par SEIT Hydro (facture du 06.01.2009)

Il faut prévoir le changement de celle-ci - Devis joint = 2390 € HT / 2858.44 € TTC.

Monsieur le Maire propose une solution intermédiaire, qui est de voir avec Noriatech - si la pompe neuve du poste de relèvement de la station qui est trop puissante : 50 m<sup>3</sup>/h pour 23m<sup>3</sup>/h recommandés par le SATESE – peut être installée à Mouille Savate, et d'investir dans une pompe mieux adaptée aux besoins techniques de la station.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette proposition.

### **5) Demande d'une association**

réf : 2013-05 - A la majorité (pour : 8 / contre : 0 / abstentions : 1)

L'association « country danse » de Villereau, avec la plupart des adhérents de Saint-Lyé souhaiterait utiliser la salle de la forêt pour les entraînements.

Monsieur le Maire soumet cette requête aux conseillers municipaux et s'ils sont d'accord, quel tarif serait appliqué ?

Monsieur Joly souligne que cette année, le calendrier des associations a été difficilement mis en place, les salles étant de plus en plus sollicitées, et qu'il faut laisser la priorité aux associations laëtiennes. La salle de la forêt, de plus, risque de devenir à terme annexe de la mairie dans le cadre de l'accessibilité, notamment pour la tenue des conseils municipaux ou salle des mariages.

Le Conseil Municipal, à la majorité, une abstention, Madame Bellat, rejette la demande formulée par l'association "Country Danse" pour la mise à disposition d'une salle communale, et valide le principe selon lequel, seules les associations laëtiennes pourront disposer des salles communales pour leurs activités hebdomadaires, sous réserve de modifications ultérieures.

### **Questions diverses :**

- Rencontre le 16/01/2013 de Monsieur le Maire avec la famille Pouradier et Didier Ortscheit pour le plan d'épandage des boues de la station d'épuration.
- Réunion à Loury, avant le conseil municipal avec la société Ecotoriale pour les routes d'intérêt communautaire. La réunion n'était pas terminée lorsque Monsieur le Maire et Madame la première adjointe ont du partir. La question fondamentale tendait au partage des voies départementales, communales et d'intérêt communautaire.
- La commission de travaux aura lieu le 31 janvier à 18h30
- Monsieur le Maire signale que quelques rues de la communes sont pavées de trous, et qu'il y a un problème de stationnement d'engins de TP rue de la courde qui gêne la circulation.

### **Complément de compte-rendu:**

La séance est levée à: 22h15.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 février 2013 à 19h30

En mairie, le 17/01/2013  
Le Maire  
Jean-Paul TRIFFAULT